



VILLE DE SOLLIÈS-PONT

DIRECTION GÉNÉRALE
DES SERVICES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU VAR

POLICE MUNICIPALE

Solliès-Pont, le

03 DEC. 2011

ARRETE

portant réglementation de la circulation place de la victoire, pour la journée nationale d'Hommage aux Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie le 5 décembre 2011.

N° Départ : 1148/2011/120/PM/AM

**Le maire de Solliès-Pont,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre national du Mérite.**

- Vu** la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes,
- Vu** les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et L. 2213-5 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu** les articles L. 411-1 et L. 411-6 du Code de la route,
- Vu** la demande du cabinet du Maire

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation, place de la victoire le dimanche 5 décembre 2011 à l'occasion de la cérémonie afin d'en assurer la sécurité,

Arrête

- Article 1 :** Le rendez-vous pour la cérémonie aura lieu le lundi 5 décembre 2010 à 17 heures 10 directement à la place de la Victoire.
- Article 2 :** La circulation sera interdite sur les rues Pierre Brossolette, Rue Georges Cisson, rue Marie Christine Blachas et rue Gabriel Péri le 05/12/2010 de 16 heures 45 à 18 heures.

Article 3 : Des panneaux signalant cette interdiction seront mis en place par les services de la police municipale

Article 5 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

- Monsieur le directeur général des services de la ville de SOLLIES PONT
- Monsieur le directeur des services techniques de la commune de SOLLIES PONT
- Monsieur le chef de service de la police municipale de SOLLIES PONT
- Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de LA FARLEDE.

Article 6 : Pour information et respect des dispositions :

- Monsieur l'adjoint au maire délégué à la sécurité
- Monsieur le chef du centre de secours de la Vallée du Gapeau
- Monsieur le conseiller municipal délégué aux cérémonies et protocoles
-

Et sera publié.

Docteur André GARRON

Maire de Solliès-Pont

Certifié exécutoire compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le
- la publication le



[Handwritten signature in blue ink]